



Dossier surendettement rdv tribunal

Par **sophia11**, le **06/09/2011** à **23:06**

Bonsoir , voila nous sommes un couples avec 5 enfants.
Nous avons contracter des credit a la consomation et un crédit auto.
Suite a la perte du travail de mon mari , nous ne pouvions plsu rembourser nos créancier ,
nous avons donc déposer un dossier de surendettement qui a étai accepter recevable.

La j'ai reçu un courrier recommander , qui nous dise que nous sommes convoquer le 7
novembre devant le tribunal , le créancier pour notre voiture .

Ma question peut t-on nous saisir la voiture , je vous avoue que sa me fait très très peur ,
sans notre voiture comment retrouver du travail pour les enfants aussi .

Merci pour vos réponses

Par **katoon**, le **07/09/2011** à **08:10**

Bonjour,

De quel tribunal avez vous reçu cette convocation ? Est ce créancier qui vous poursuit ???
En principe le Tribunal de Grande Instance ne convoque pas les gens en Lr/ar pour un
dossier de surendettement.
Donnez mmoi plus d informations, merci.

Cordialement.

Par **sophia11**, le **07/09/2011** à **08:36**

Bonjour , alors en tete du courrier juge de l'execution surendettement tribunal de grande
instance.

Convocation établie suite a une contestation de la phase de recommandation par Di....

Merci de m'aidée j'ai pas fermer l'oeil de la nuit , sans notre voiture comment allons nous nous
en sortir .

Par **katoon**, le **07/09/2011** à **09:22**

Ok,

Donc, ce créancier a contesté la phase de recommandation.

Mais vous, avez vous bien fait le suivi de votre dossier ???

Important, quand la commission vous envoie des documents, il faut bien y répondre et tout renvoyer.

Ne vous inquiétez pas, votre situation est recevable.

Et le juge de la Chambre d'exécution des Situations de surendettement des particuliers, ce n'est pas du pénal.

Merci de me tenir au courant.

Cordialement.

Par **sophia11**, le **07/09/2011** à **09:29**

Oui j'ai bien renvoyé leur courrier, je suis un perdu j'y comprend pas grand chose !! je flippe d'être devant le juge, de pas pouvoir parler de paniquée. De perdre notre voiture, le juge peut-il demander un plan de paiement pour la voiture si seulement ils acceptaient de réduire la mensualités !

Merci de m'avoir répondu bonne journée .

Par **katoon**, le **07/09/2011** à **10:09**

Pas de panique!!!

Tenez moi au courant de tous les documents que vous devez faire et surtout allez sereine.

En effet, les "endettés" ont le droit d'assister à l'audience.

Vous allez assister et voir comment ils procèdent c'est formidable.

Quant au fameux créancier, le juge va établir un plan de remboursement.

Est ce que vous le payez encore ???

Si vous recevez des menaces, n'oubliez pas de les envoyer systématiquement à la commission de surendettement.

Cordialement.

Par **sophia11**, le **07/09/2011** à **11:21**

Merci beaucoup !! je vous tiendrai au courant, non je ne paye plus ce créancier, mon mari a perdu son taf et moi je bosse pas merci en tous cas !